



| Informations de base | |
|--|--------------------|
| 2025/2116(INI) INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| Stratégie diplomatique et la coopération géopolitique de l'Union européenne dans l'Arctique Subject 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) 6.40 Relations avec les pays tiers Zone géographique Arctique région | |

| Acteurs principaux | | | |
|--------------------|---|----------------------|---------------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | <div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">AFET</div> Affaires étrangères | PAET Urmas (Renew) | 30/04/2025 |

| Événements clés | | | |
|-----------------|--|---|--------|
| Date | Événement | Référence | Résumé |
| 19/06/2025 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 04/11/2025 | Vote en commission | | |
| 12/11/2025 | Dépôt du rapport de la commission | A10-0229/2025 | |
| 25/11/2025 | Débat en plénière |  | |
| 26/11/2025 | Décision du Parlement | T10-0298/2025 | Résumé |
| 26/11/2025 | Résultat du vote au parlement |  | |

| Informations techniques | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Référence de la procédure | 2025/2116(INI) |
| Type de procédure | INI - Procédure d'initiative |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 121 |
| Autre base juridique | Règlement du Parlement EP 165 |
| État de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission | AFET/10/03076 |

Parlement Européen

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|------------|---------------|------------|--------|
| Projet de rapport de la commission | | PE775.465 | 10/07/2025 | |
| Amendements déposés en commission | | PE777.074 | 22/09/2025 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A10-0229/2025 | 12/11/2025 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T10-0298/2025 | 26/11/2025 | Résumé |

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

| Transparence | | | | |
|--------------|------------------------------|------------|------------|--|
| Nom | Rôle | Commission | Date | Représentant(e)s d'intérêts |
| AALTOLA Mika | Rapporteur(e) fictif/fictive | AFET | 15/09/2025 | Danish Institute for International studies |
| AALTOLA Mika | Rapporteur(e) fictif/fictive | AFET | 04/09/2025 | EEAS - EU Special Envoy for the arctic matters |
| AALTOLA Mika | Rapporteur(e) fictif/fictive | AFET | 04/09/2025 | East and North Finland EU office |
| AALTOLA Mika | Rapporteur(e) fictif/fictive | AFET | 01/09/2025 | Mission of Norway to the EU |

Stratégie diplomatique et la coopération géopolitique de l'Union européenne dans l'Arctique

2025/2116(INI) - 26/11/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 510 voix pour, 75 contre et 80 abstentions, une recommandation à l'intention du Conseil de la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la stratégie diplomatique et la coopération géopolitique de l'Union européenne dans l'Arctique.

Militarisation de l'Arctique

Le Parlement a recommandé :

- de condamner la militarisation croissante de l'Arctique, notamment en raison de la vaste restructuration militaire de la Russie - y compris la mise en place du Collège maritime - qui, en combinaison avec l'intérêt clair de la Chine dans la région, exacerbe encore les tensions régionales et fragilise la stabilité régionale;
- de suivre de près l'intérêt et les activités stratégiques croissantes de la Chine dans la région arctique, dans le cadre de la «route polaire de la soie» ;
- de mettre pleinement en œuvre les sanctions de l'Union sur les technologies à double usage destinées à l'expansion militaire de la Russie dans l'Arctique et de renforcer les sanctions à l'encontre des navires de la flotte fantôme qui utilisent des pavillons de complaisance pour échapper aux sanctions dans l'Arctique;
- de **collaborer, en réaction, avec les États membres et les alliés de l'OTAN** en vue de renforcer les capacités de dissuasion, notamment au moyen de dialogues stratégiques renforcés entre l'Union et l'OTAN sur la sensibilisation au domaine arctique, le partage de renseignements et des exercices conjoints défensifs dans le Grand Nord.

Protection des infrastructures essentielles et droit international

À la lumière des récents incidents en mer Baltique attribués à la flotte fantôme russe et aux navires chinois, le Parlement a recommandé:

- de renforcer considérablement la protection des infrastructures sous-marines essentielles dans l'Arctique, en particulier **les câbles et les pipelines sous-marins**, y compris ceux situés à proximité du Groenland, et de renforcer le cadre réglementaire pour les sanctions et les contre-mesures;
- d'appliquer et de faire respecter les obligations prévues par la **Convention des Nations unies sur le droit de la mer**, qui sont cruciales pour préserver l'interconnexion numérique et énergétique de l'Europe face aux perturbations géopolitiques;
- d'élaborer **une stratégie de l'Union et de l'EEE** afin de surveiller et de contrer la coopération sino-russe dans le Grand Nord, qui pourrait porter atteinte à la liberté de navigation et au droit international;
- de promouvoir **les investissements et les partenariats** menés par l'Union avec des alliés de confiance afin de sécuriser les infrastructures critiques de l'Arctique et de réduire la dépendance à l'égard des puissances autoritaires;
- de condamner publiquement les restrictions imposées par la Russie à la liberté de navigation sur la route de la mer du Nord, ainsi que le renforcement de ses infrastructures militaires le long de cette route, et de **soutenir l'application du droit international** pour contrer les tentatives visant à légitimer des corridors maritimes contestés ou à exercer une influence géopolitique sous prétexte de coopération scientifique ou économique.

Changement climatique

Compte tenu de l'incidence disproportionnée du changement climatique dans l'Arctique, le Parlement a recommandé de **renforcer d'urgence les stratégies d'adaptation** qui comportent également une dimension de politique de sécurité, de soutenir les initiatives de suivi à grande échelle et d'augmenter considérablement les investissements dans les programmes de recherche qui accordent la priorité à la nécessité d'équilibrer la croissance économique tout en protégeant les écosystèmes critiques de l'Arctique, conformément au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important». La nécessité de respecter et de promouvoir les **droits des peuples autochtones** dans l'ensemble de l'Arctique est soulignée.

Ressources naturelles

Au regard de l'importance des ressources naturelles de l'Arctique, notamment dans le domaine des hydrocarbures, des terres rares et de la pêche, et conjointement avec les États membres, il est recommandé de **renforcer les partenariats consensuels** avec le Groenland et les autres parties prenantes de l'Arctique, y compris les peuples autochtones, en matière d'extraction et de traitement durable des ressources, dans le strict respect des réglementations environnementales.

Islande et Norvège

Dans le contexte du soutien croissant en faveur de l'adhésion à l'Union en Islande, le Parlement a recommandé d'accueillir favorablement l'intention exprimée par les autorités locales d'organiser un référendum d'ici à 2027 sur la reprise des **négociations d'adhésion à l'Union**, et de s'engager à respecter le résultat de l'expression démocratique du peuple islandais. Il est proposé de dialoguer avec le gouvernement islandais afin de promouvoir les avantages d'une éventuelle adhésion à l'Union si l'Islande relance officiellement sa candidature.

Le Parlement a recommandé de reconnaître que la Norvège est un allié clé de l'Union et de l'OTAN et d'envisager une **coopération plus approfondie avec la Norvège**, y compris l'éventuel élargissement à la Norvège de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne, ainsi que sa potentielle adhésion à l'Union. Compte tenu du rôle crucial de la Norvège dans la sécurité énergétique de l'Union, qui a représenté plus de 30% des importations de gaz de l'Union en 2024, les députés ont préconisé de renforcer la coopération en matière de résilience énergétique et de diversification de l'approvisionnement en tant qu'instrument essentiel pour parvenir à une autonomie stratégique de l'Union.